

EXTRAIT DES REGISTRES DES ARRÊTES MUNICIPAUX

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement RD 105 – Quai Mavia

LE MAIRE DE LA VILLE DE GRAY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L.2213-1 à L.2213-5 ;

VU le code de la route, notamment ses articles R.411-8 ; R 411-21-1 et R.417-10,

VU la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES en date du 02 mai 2024 en vue d'obtenir l'autorisation pour effectuer des travaux de voirie Quai Mavia sous le Pont Neuf,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures temporaires pour régler la circulation et le stationnement dans cette voie afin d'assurer la sécurité des usagers pendant ces travaux,

ARRETE

Article 1 : Entre le **13 mai 2024 et le 29 mai 2024**, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES réalisera une reprise de réfection de tranchée en enrobé à chaud, sur la RD 105 – Quai Mavia – sous le Pont Neuf.

Article 2 : Cette intervention se déroulera pendant 2 jours dans la période précitée. Une gêne à la circulation sera ressentie pendant toute la durée des travaux. Celle-ci s'effectuera par feux tricolores. La signalisation sera à la charge de l'entreprise et sous son entière responsabilité.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Un balisage de la chaussée conforme à la réglementation en vigueur devra être mis en place à hauteur du chantier sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 5 : L'entreprise aura la responsabilité de la pose et la dépose de la signalisation temporaire et ceci sous son entière responsabilité.

Article 6 : L'entreprise veillera à préserver le droit des tiers.

Article 7 : Le Maire de la Ville de Gray est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville de Gray et ampliation sera transmise à :

- L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
- Le Major de la Brigade Territoriale Autonome de Gray
- Le Commandant du Centre d'Intervention Principal de Gray
- Le Directeur du pôle technique de la Ville de Gray
- Le Responsable de la Police Municipale

Fait à Gray, le 02 mai 2024

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur du Pôle Technique,**

Anthony GUINOISEAUX

